

efforts pour encourager les États-Unis, le Royaume-Uni et la Pologne à signer le protocole d'Helsinki prévoyant une réduction de 30 p. 100 des émissions de  $\text{SO}_2$  d'ici à 1993. En outre, le gouvernement devrait convoquer une réunion des pays signataires du protocole d'Helsinki en vue de chercher à obtenir une réduction plus importante que celle qui y est prévue.

Le Programme canadien de lutte contre les pluies acides est fondé sur le principe de la «charge critique», et l'on a déterminé qu'un dépôt annuel de 20 kg de sulfate humide par hectare protégera les milieux aquatiques modérément sensibles au Canada. On croit que cette quantité protégera aussi l'environnement en général. On n'a toutefois établi aucune charge critique analogue pour l'azote dérivé du  $\text{NO}_x$ . De l'avis du Comité, il est important de déterminer ce niveau de façon que l'on puisse élaborer un programme global de lutte contre les pluies acides, programme qui viserait à la fois les dépôts de soufre et d'azote.

9. Le Comité recommande à Environnement Canada de déterminer, le plus tôt possible, la charge critique d'azote dans l'environnement canadien ainsi qu'un niveau de dépôt qui protégera l'environnement contre d'éventuels préjudices, et la santé de l'homme contre les effets de l'acidification de l'eau attribuable aux dépôts d'azote.

Bien que l'objectif premier du Comité spécial soit d'éliminer la menace que constituent les pluies acides pour l'environnement canadien, nous sommes conscients que les émissions d'oxydes d'azote sont associées à trois autres types de pollution: dégradation de la qualité de l'air ambiant causée par les niveaux de dioxyde d'azote; pollution par l'ozone causée par les réactions des  $\text{NO}_x$  et des composés organiques volatils (COV) en présence du soleil; et contribution de l'oxyde nitreux, qui représente environ 5 p. 100 des émissions de  $\text{NO}_x$ , à «l'effet de serre».

D'après des renseignements fournis par Environnement Canada, l'effet des  $\text{NO}_x$  sur la qualité de l'air ambiant ne constitue pas une préoccupation majeure et leur contribution à l'effet de serre est faible par rapport à celle d'autres polluants. Toutefois, les émissions de  $\text{NO}_x$ , outre qu'elles contribuent à acidifier l'environnement, permettent la production d'ozone, polluant secondaire dans le complexe des réactions chimiques atmosphériques. Bien que la pollution par l'ozone en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique soit en grande partie attribuable aux flux